

## BUDGET VILLE

### 1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Ville (<http://www.montville.fr>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera soumis au vote du Conseil Municipal le **7 avril 2022**. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 24 février 2022.

Il a été établi avec la volonté de poursuivre les objectifs suivants :

- ✓ permettre le respect des contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire covid-19,
- ✓ mettre en œuvre les engagements de la mandature,
- ✓ maintenir des services publics municipaux de qualité,
- ✓ poursuivre le programme pluriannuel d'investissements,
- ✓ limiter le recours à l'emprunt,
- ✓ rechercher au maximum des subventions de partenaires financiers extérieurs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents de la Ville, les subventions aux associations, les dépenses de chauffage et d'éclairage et les autres charges à caractère général ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, soit par des acquisitions, soit par des travaux, soit par des études.

La construction budgétaire repose sur les principaux éléments suivants :

- Stabilité globale du taux de fiscalité (voir point n° 4)
- Stabilité globale des dotations
- Stabilité de l'attribution de compensation
- Augmentation du produit des services publics qui avaient été très fortement impactés en 2020 et 2021 par la crise COVID-19
- Prise en compte des restes à réaliser 2021
- Augmentation mesurée des charges de personnel
- Augmentation d'environ 5% des charges à caractère général pour tenir compte de l'augmentation générale des prix, déjà subie, et à venir en 2022
- Intégration des engagements pris dans le cadre de la réhabilitation

- Poursuite des investissements engagés : achèvement des travaux de construction de la salle polyvalente à dominante sportive
- Réalisation de 2 opérations nouvelles importantes : travaux de l'église (phase 1) et création d'une voie PPRI
- Etudes préparatoires à la réhabilitation du centre-bourg
- Poursuite des investissements récurrents : programme de voirie, cheminements piétonniers, travaux connexes à la Communauté de communes, acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements.
- Prélèvement de près de 1 000 000 € sur la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement.

## 2. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer quotidiennement les services rendus aux usagers.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, garderies, accueil de loisirs, locations de salles, loyers communaux, terrains communaux, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel représentent **36%** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la Ville.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune et représentent moins de **1,00 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune.

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services, elles représentent **20%** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2022 s'équilibrent à **7 764 904,30 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2016 - 2021	Variation 2020- 2021
DGF	885 201	842 342	842 164	697 789	688 668	680 072	-23,17 %	-1,25%

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Pour 2022, la simulation réalisée grâce à l'outil mis en place par l'Association des Maires de France est de 671 497 € pour la DGF.

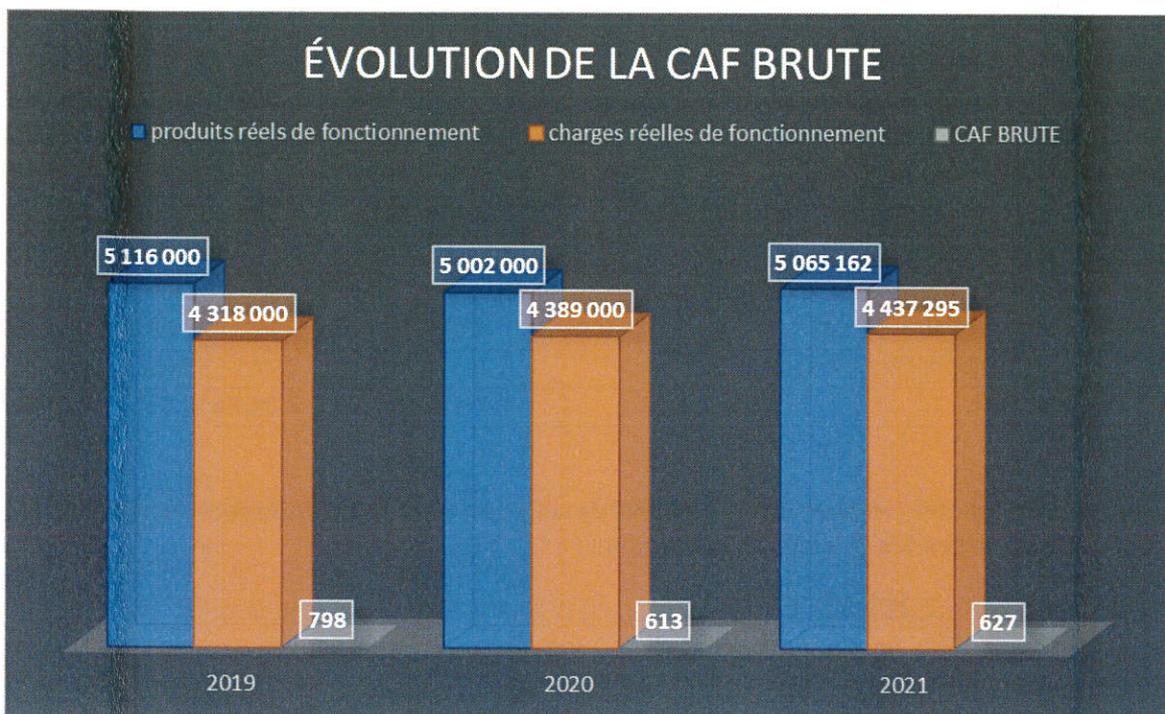
Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts et taxes  
Réalisé 2021 : 2 936 004,59 €. Prévission 2022 : 2 930 114,00 €. Cette estimation prend en compte le transfert de la fiscalité professionnelle à l'intercommunalité.
- Les dotations et participations  
Réalisé 2021 : 1 338 813,68 €. Prévission 2022 : 1 290 274,00 €.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population  
Réalisé 2021 : 295 778,21 €. Prévission 2022 : 393 427,00 €.

### L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute 2022 est stable. La commune subit directement l'effet de la crise COVID-19 et de l'inflation.

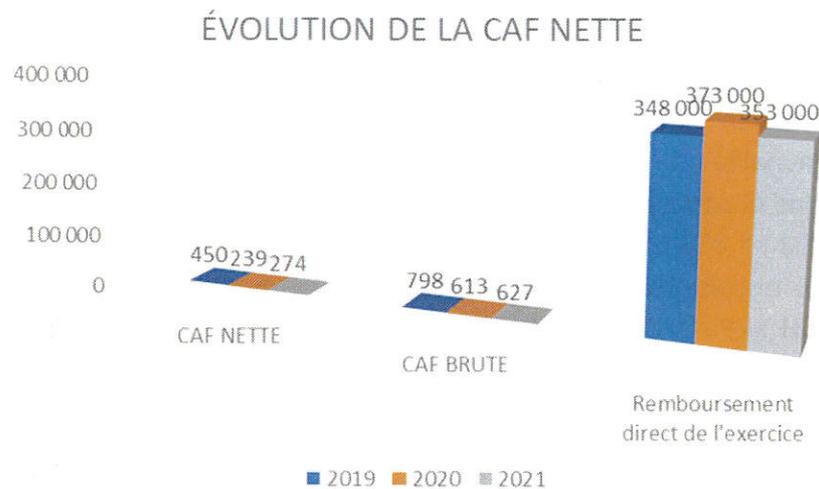


### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est l'une des composantes du financement disponible.

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
013-Atténuations des charges	9 550,00	30 000,00	40 000,00
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	406 233,00	366 375,00	435 257,00
73-Impôts et taxes	2 810 056,00	2 866 888,00	2 930 114,00
74-Dotations et participations	1 325 835,00	1 284 228,00	1 290 274,00
75-Autres produits de gestion courante	320 155,00	349 135,00	393 427,00
77-Produits exceptionnels	7 265,00	5 600,00	6 090,00
78-Reprises provisions semi-budgétaires	700,00	700,00	5 900,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 879 794,00</b>	<b>4 902 926,00</b>	<b>5 101 062,00</b>
042-Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes (réelles + ordre)</b>	<b>4 879 794,00</b>	<b>4 902 926,00</b>	<b>5 101 062,00</b>
002-Excédent de fonctionnement reporté	3 014 887,10	2 441 593,06	2 663 842,30
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 894 681,10</b>	<b>7 344 519,06</b>	<b>7 764 904,30</b>

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2022 sur lequel sont appliquées les évolutions suivantes :

- produit fiscal : **2 282 505 €**.
- fiscalité indirecte en diminution (composé des attributions de compensation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et des droits de mutation) : Réalisé 2021 : 710 991,93 €. Prévision 2022 : 689 272,00 €
- hausse mesurée des tarifs des services.
- Hausse mesurée du produit des services après 2 années de baisse.

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
011-Charges à caractère général	1 917 969,66	1 512 480,00	1 516 813,00
012-Charges de personnel, frais assimilés	3 290 200,00	2 799 500,00	2 831 440,00
65-Autres charges de gestion courante	554 800,00	354 301,00	360 578,00
66-Charges financières	330 000,00	75 400,00	67 114,00
67-Charges exceptionnelles	201 250,00	1 604 514,07	1 552 695,30
68-Dotations provisions semi-budgétaires	218 000,00	18 500,00	23 000,00
022-Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 522 219,66</b>	<b>6 374 695,07</b>	<b>6 361 640 ,30</b>
023-Virement à la section d'investissement	1 187 461,44	791 823,99	1 238 264,00
042-Opérations ordre transfert entre sections	185 000,00	178 000,00	165 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 372 461,44</b>	<b>969 823,99</b>	<b>1 403 264,00</b>
<b>Total dépenses (réelles + ordre)</b>	<b>7 894 681,10</b>	<b>7 344 519,06</b>	<b>7 764 904,30</b>

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **7 764 904,30 €** se répartissent entre les opérations réelles pour 6 361 640,30 euros et 1 238 264,00 euros pour les opérations d'ordre.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

#### c) La fiscalité

De même qu'il avait été indiqué lors du Débat d'orientations budgétaires, les communes disposent désormais du seul pouvoir de fixer le taux du foncier bâtier et le taux du foncier non-bâti. Pour mémoire, en 2021, les communes ont subi un transfert « mécanique » de la part départementale du foncier bâti vers le budget communal (+25,36%).

Tenant compte de ces éléments et de l'état 1259 notifié par le Ministère de l'action et des comptes publics, il est proposé de maintenir le niveau de prélèvement 2022 au même niveau qu'en 2021 et donc qu'en 2011.

Le produit fiscal prévisionnel 2022 est le suivant :

Désignation des taxes	Taux proposés au vote du Conseil municipal du 7 avril 2022	Evolution par rapport aux taux votés en 2021	Bases d'imposition 2022 notifiées à la Ville par les services fiscaux (en €)	Produit fiscal 2022 (en €)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	53,15%	0	4 299 000	2 284 919
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,26 %	0	42 500	33 261
Coefficient correcteur				-35 675
<b>TOTAL</b>			<b>4 341 500</b>	<b>2 282 505</b>

#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **1 102 914,00 €**.

### III. La section d'investissement

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes non récurrentes.

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les emprunts et les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive, aux programmes de voirie, de réhabilitation de l'église Notre-Dame de l'Assomption (1<sup>ère</sup> phase), d'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune, de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-bourg, des acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
10-Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00	117 500,00	180 000,00
1068-Affectation du résultat de fonctionnement	0,00	623 191,53	241 340,18
024-Produits des cessions	0,00	0,00	23 000,00
13-Subventions d'investissement	144 185,00	458 447,01	988 579,00
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00	500 000,00	500 000,00
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	500,00
45- opérations pour compte de tiers	0,00	76 000,00	66 000,00
024-Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	23 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>214 185,00</b>	<b>1 775 138,54</b>	<b>1 999 419,18</b>
021-Virement de la section de fonctionnement	1 187 461,44	791 823,99	1 238 264,00
040-Opérations d'ordre transfert entre sections	185 000,00	178 000,00	165 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 372 461,44</b>	<b>969 823,99</b>	<b>1 403 264,00</b>
<b>Total des recettes (réelles + ordre)</b>	<b>1 586 646,44</b>	<b>2 744 962,53</b>	<b>3 402 683,18</b>
001-Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL dont RAR</b>	<b>1 667 047,39</b>	<b>2 840 793,94</b>	<b>3 402 683,18</b>

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement,
- l'affectation du résultat,
- les recettes propres (subventions, dotations, taxe d'aménagement, FCTVA...),
- l'amortissement des immobilisations.

Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA calculé sur la base des

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

dépenses éligibles réalisées en 2022 est estimé à **140 000 euros**.

- Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2021, principalement à la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive, aux programmes de voirie, de réhabilitation de l'église Notre-Dame de l'Assomption (1<sup>ère</sup> phase), d'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune, de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-bourg, des acquisitions et renouvellements de matériels et biens d'équipements.
- Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », la recette correspond à des restes à réaliser consécutifs à l'emprunt de 500 000 € conclu le 27 décembre 2021.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 836,00	0,00	0,00
16-Emprunts et dettes assimilées	374 000,00	354 000,00	379 500,00
20-Immobilisations incorporelles	51 850,00	127 536,00	257 468,00
204-Subventions d'équipement versées	23 900,00	27 700,00	36 627,00
21-Immobilisations corporelles	142 780,00	83 899,00	306 949,05
23-Immobilisations en cours	622 786,00	1 442 636,00	1 884 208,18
020-Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45- Opérations pour compte de tiers	0,00	76 000,00	66 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 227 152,00</b>	<b>2 121 771,00</b>	<b>2 940 752,23</b>
040-Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001-Déficit d'investissement reporté (résultat cumulé)	292 023,00	258 647,22	461 930,95
<b>Total dépenses d'investissement dont RAR</b>	<b>1 667 047,39</b>	<b>2 840 793,94</b>	<b>3 402 683,18</b>

c) Pour mémoire, les principaux projets de l'année 2022 ont été approuvés par délibération n° 2021/078 du Conseil municipal en date du 2 décembre 2021 :

### Bâtiments communaux 2022

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Remplacement des menuiseries au 1 <sup>er</sup> étage de la Trésorerie	18 340,00 €	22 008,00 €
Travaux inopinés	25 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 340,00 €</b>	<b>52 008,00 €</b>

### Environnement et voirie communale 2022

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Création d'une liaison douce rue des Réservoirs	334 000,00 €	400 800,00 €
Acquisition de matériels de voirie et d'entretien	50 000,00 €	60 000,00 €
Site Legrand – création d'une voie PPRI	97 500,00 €	117 000,00 €
Travaux inopinés	40 000,00 €	48 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>521 500,00 €</b>	<b>625 800,00 €</b>

En outre, il convient de prendre acte du report et/ou de l'achèvement des opérations retenues au titre des exercices précédents non réalisées en tout ou partie à ce jour :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Construction d'une salle polyvalente à dominante sportive	950 000,00 €	1 140 000,00 €
Rénovation du centre bourg – étude préparatoire	85 000,00 €	102 000,00 €
Opération de restauration de l'église – 1ère tranche	300 000,00 €	360 000,00 €
Extension de la vidéoprotection	80 000,00 €	96 000,00 €
Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	15 000,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 430 000,00 €</b>	<b>1 716 000,00 €</b>

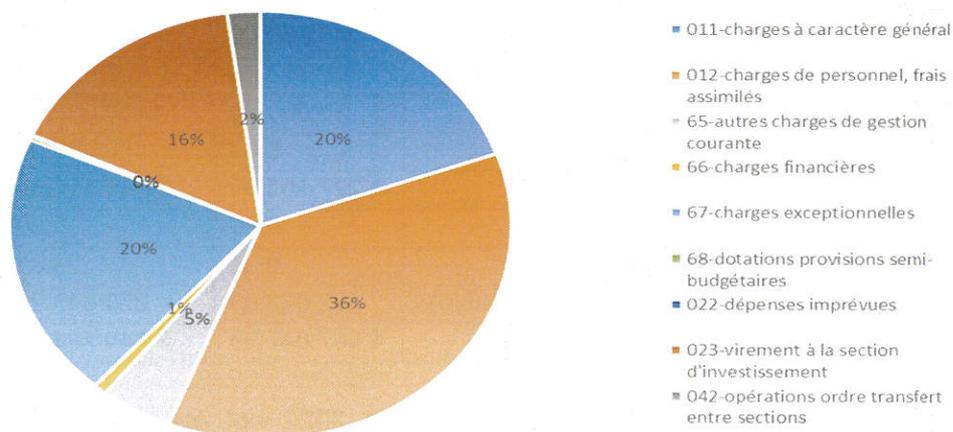
d) Les subventions d'investissements prévues :

Elles proviendront principalement de l'Etat (DETR, DSIL, FIPD), de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime pour un montant estimatif global de **954 035,00 €**.

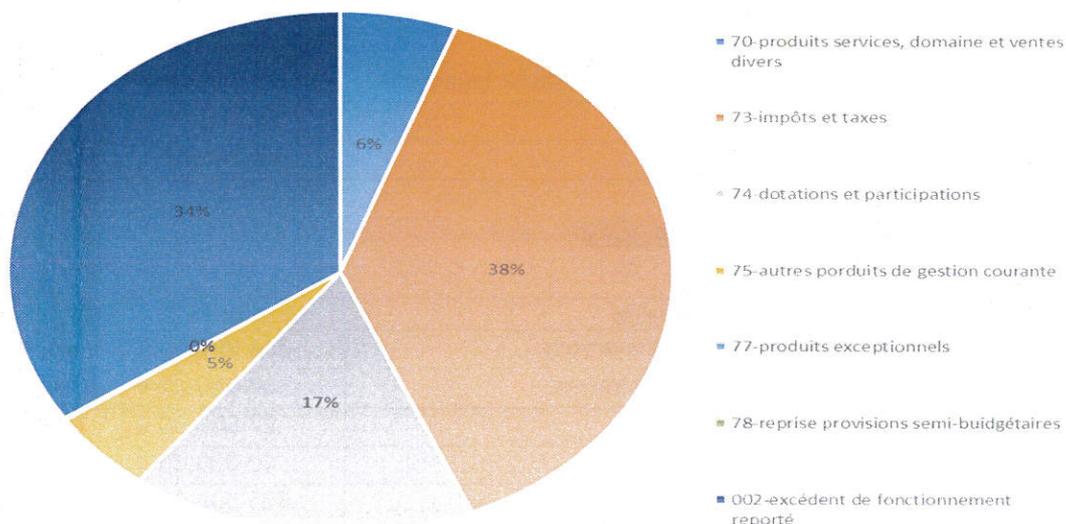
### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Dépenses et recettes

##### Dépenses de fonctionnement

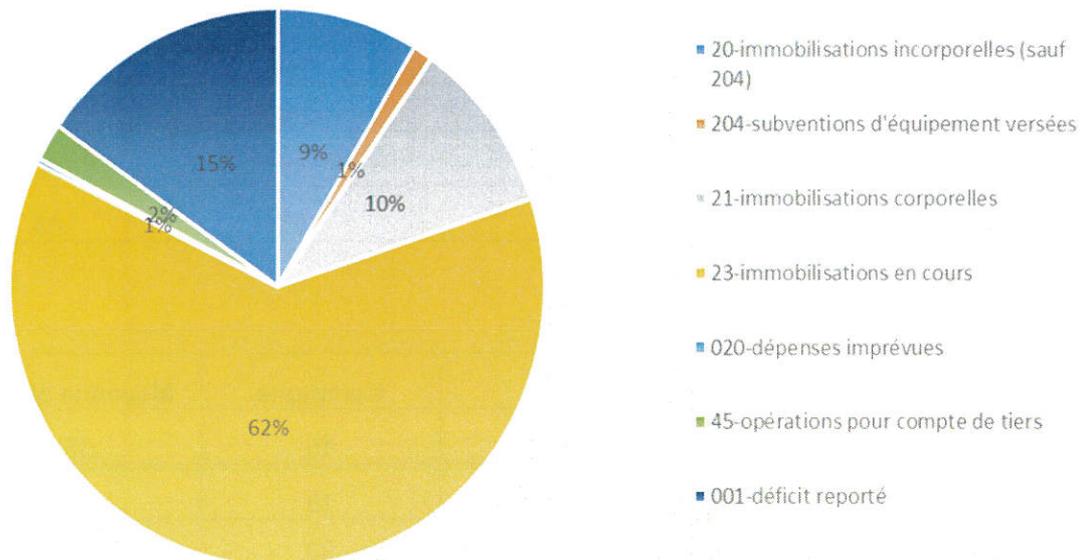


##### Recettes de fonctionnement

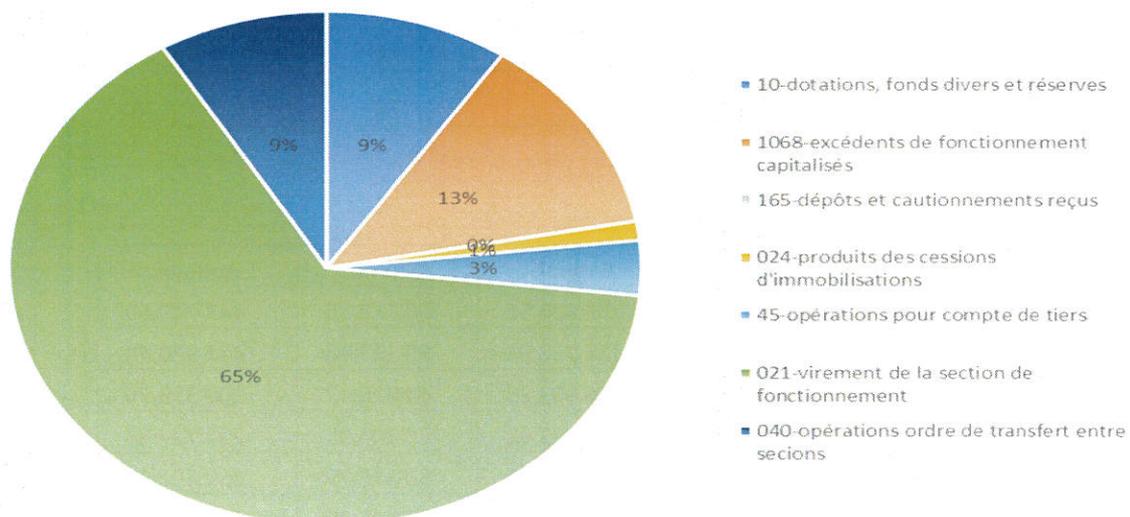


Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

## Dépenses d'investissement



## Recettes d'investissement



### b) Ratios par habitant en 2020 (strate de communes 3 500 à 5 000 habitants) – données DGCL

#### Recettes de fonctionnement

En € par habitant	Commune	Moyenne strate
Impôts locaux	462	463
Autres impôts et taxes	33	66
Dotations globales de fonctionnement	210	147
Produits des services et du domaine	78	64

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

### Dépenses de fonctionnement

En € par habitant	Commune	Moyenne strate
Charges de personnel	559	447
Charges externes et achats	260	226
Charges réelles financières	17	20
Subventions versées	25	49

### Recettes d'investissement

En € par habitant	Commune	Moyenne strate
Taxe d'aménagement	10	18
FCTVA	18	45
Subventions et participations reçues	23	70

### Dépenses d'investissement

En € par habitant	Commune	Moyenne strate
Dépenses directes d'équipement	79	302
Remboursement lié aux emprunts	78	78

### b) Etat de la dette

	Capital	Intérêts	Annuité
Échéance 2022	378 636,53	65 113,16	443 749,69
Échéance 2023	358 782,98	53 137,48	411 920,46
Échéance 2024	256 383,29	44 015,47	300 398,76
Échéance 2025	255 422,93	37 304,95	292 727,88
Échéance 2026	222 048,49	30 818,79	252 867,28
Échéance 2027	222 796,65	25 645,39	248 442,04
Échéance 2028	126 938,71	20 343,13	147 281,84
Échéance 2029	128 572,39	18 341,74	146 914,13
Échéance 2030	130 234,20	16 312,19	146 546,39
Échéance 2031	131 924,63	14 254,08	146 178,71
Échéance 2032	133 644,19	12 166,81	145 811,00
Échéance 2033	135 393,42	10 049,87	145 443,29
Échéance 2034	137 172,88	7 902,69	145 075,57
Échéance 2035	123 254,48	5 811,69	129 066,17
Échéance 2036	79 791,17	4 279,98	84 071,15
Échéance 2037	54 654,32	3 153,96	57 808,28
Échéance 2038	55 424,13	2 384,15	57 808,28
Échéance 2039	38 442,18	1 640,32	40 082,50
Échéance 2040	21 016,86	1 339,86	22 356,72
Échéance 2041	21 206,65	1 150,07	22 356,72
	Capital	Intérêts	22 356,72
Échéance 2042	21 398,16	958,56	22 356,72

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de transmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Échéance 2043	21 591,39	765,33	22 356,72
Échéance 2044	21 786,37	570,35	22 356,72
Échéance 2045	21 983,11	373,61	22 356,72
Échéance 2046	22 181,62	175,10	22 356,72
Échéance 2047	5 576,08	12,55	5 588,63
Total	3 126 257,81	378 021,28	3 504 279,09

L'encours total de la dette était de 619 € par habitant au 31 décembre 2020, contre une moyenne de 728 € pour les communes de la strate (données DGCL).

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

La Ville de Montville concède son service assainissement (collectif, non collectif et gestion des eaux pluviales) à la Société VEOLIA Eau – Compagnie Générale de Normandie 193 voie du futur – 27100 VAL-DE-REUIL.

Forme de la délégation : contrat de concession.

Durée : 18 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2035). Cette durée s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'amélioration de la filière de traitement des boues sur la station d'épuration de Montville.

La gestion du service d'assainissement collectif inclut l'exploitation (collecte, transport et traitement), comportant l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du concessionnaire, ainsi que les relations avec les usagers du service.

La gestion du service d'assainissement non collectif inclut l'exercice de la compétence contrôle, à savoir les diagnostics initiaux, les contrôles périodiques de bon fonctionnement, l'instruction des demandes d'urbanisme, la rédaction des avis relatifs à la conception, l'implantation ou la réalisation de nouvelles installations ainsi que des relations avec les usagers du service. La mission d'entretien des installations d'assainissement non collectif n'est pas incluse au contrat.

La gestion du service des eaux pluviales inclut l'exploitation des réseaux de collecte ayant pour objectif d'assurer une garantie de bon écoulement des effluents jusqu'au point de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel.

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	92 000,00	112 000,00	172 000,00
74-Dotations et participations	35 000,00	37 638,00	15 558,00
75-Autres produits de gestion courante	0,00	582 071,00	550 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>127 000,00</b>	<b>731 709,00</b>	<b>737 558,00</b>
042-Opérations ordre transfert entre sections	35 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
<b>Total recettes (réelles + ordre)</b>	<b>162 000,00</b>	<b>766 709,00</b>	<b>772 558,00</b>
002-Excédent de fonctionnement reporté	858 358,50	834 758,45	1 148 213,83
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 020 358,50</b>	<b>1 601 467,45</b>	<b>1 920 771,83</b>

DÉPENSES D'EXPLOITATION	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
-------------------------	------------	------------	-------------------------

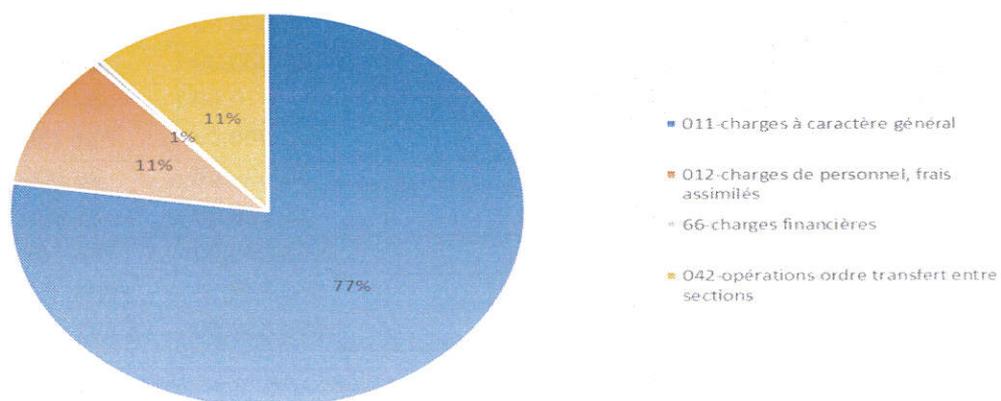
Accusé de réception en préfecture  
076-21760450-20220407-DE 076-21760450-20220407-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception en préfecture : 11/04/2022

011-Charges à caractère général	878 858,50	712 446,00	470 475,00
012-Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	70 000,00	67 000,00
66-Charges financières	3 500,00	3 000,00	3 000,00
67-Charges exceptionnelles	0,00	748 021,45	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>952 358,50</b>	<b>1 533 467,45</b>	<b>540 475,00</b>
042-Opérations ordre transfert entre sections	68 000,00	68 000,00	68 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>68 000,00</b>	<b>68 000,00</b>	<b>68 000,00</b>
<b>Total dépenses (réelles + ordre)</b>	<b>1 020 358,50</b>	<b>1 601 467,45</b>	<b>608 475,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
13-Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
27-Autres immobilisations financières	14 168,00	14 148,00	13 333,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 168,00</b>	<b>14 148,00</b>	<b>13 333,00</b>
040-Opérations d'ordre transfert entre sections	68 000,00	68 000,00	68 000,00
041-Opérations patrimoniales	14 168,00	14 148,00	13 333,33
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>82 168,00</b>	<b>82 148,00</b>	<b>81 333,33</b>
<b>Total des recettes (réelles + ordre)</b>	<b>96 336,00</b>	<b>96 296,00</b>	<b>94 666,33</b>
001-Excédent d'investissement reporté	72 565,40	65 785,56	75 342,03
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>168 901,40</b>	<b>162 081,56</b>	<b>170 008,36</b>

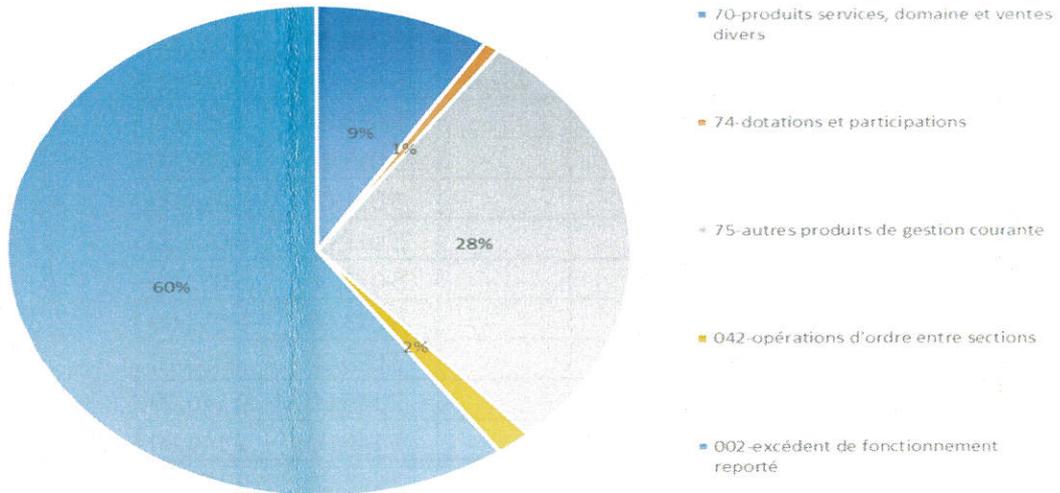
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
16-Emprunts et dettes assimilées	25 500,00	19 015,00	19 015,00
20-Immobilisations incorporelles	9 233,40	5 000,00	10 000,00
21-Immobilisations corporelles	55 000,00	50 000,00	50 000,00
23-Immobilisations en cours	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>119 733,40</b>	<b>104 015,00</b>	<b>109 015,00</b>
040-Opérations ordre transfert entre sections	35 000,00	35 000,00	35 000,00
041-Opérations patrimoniales	14 168,00	14 148,00	13 333,33
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>49 168,00</b>	<b>49 148,00</b>	<b>48 333,33</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>168 901,40</b>	<b>153 163,00</b>	<b>157 348,33</b>

Dépenses d'exploitation

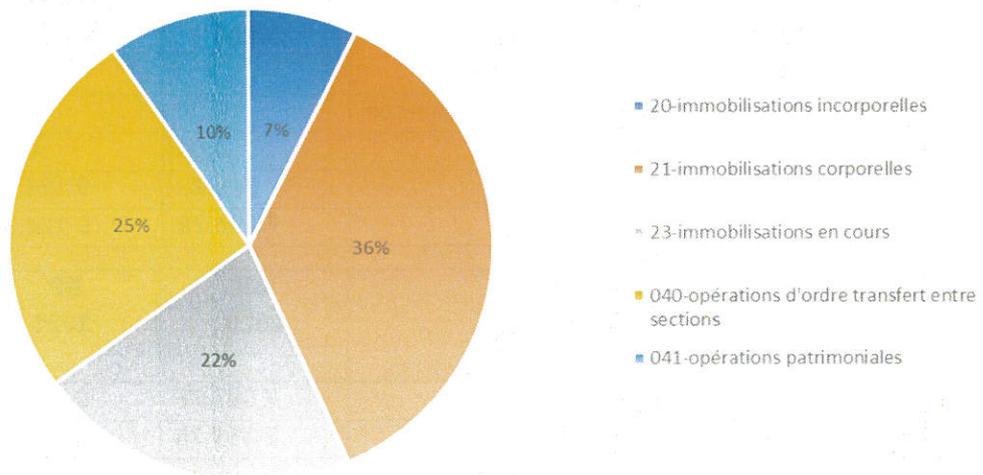


Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

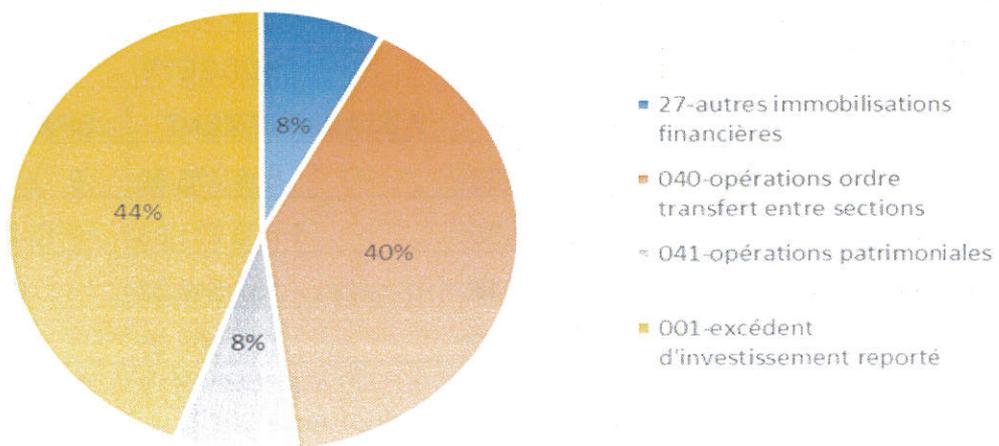
### Recettes d'exploitation



### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



Accusé de réception en préfecture  
 076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2022  
 Date de réception préfecture : 11/04/2022

## Dettes

	Intérêts	Capital	Annuité
Échéance 2022	1 011,00	19 700,00	20 711,00
Échéance 2023	282,00	16 505,00	16 787,00
Échéance 2024	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2025	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2026	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2027	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2028	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2029	-	5 013,00	5 013,00
Échéance 2030	-	3 080,00	3 080,00
Échéance 2031	-	2 146,00	2 146,00
Échéance 2032	-	2 146,00	2 146,00
Échéance 2033	-	2 146,00	2 146,00
Total	1 293,00	75 801,00	77 094,00

## BUDGET SPANC

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
002-Excédent de fonctionnement reporté	7 395,78	9 124,37	9 124,37
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 395,78</b>	<b>9 124,37</b>	<b>9 124,37</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Prévisionnel BP 2022
011-Charges à caractère général	7 395,78	9 124,37	9 124,37
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 395,78</b>	<b>9 124,37</b>	<b>9 124,37</b>

**Pas de section d'investissement.**

## BUDGET CONSOLIDÉ

La version consolidée des budgets 2022 de la commune de Montville se présente sous la forme suivante :

SECTIONS		BUDGETS			
		VILLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 764 904,30	608 475,00	9 124,37	8 382 503,67
	Recettes	7 764 904,30	1 920 771,83	9 124,37	9 694 800,50
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 402 683,18	157 348,33	0,00	3 560 031,51
	Recettes	3 402 683,18	170 008,36	0,00	3 572 691,54



Fait à Montville, le jeudi 31 mars 2022

Le Maire,  
Anne-Sophie CLABAUT

Accusé de réception en préfecture  
076-217604529-20220407-DELIB2022-025-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2022  
Date de réception préfecture : 11/04/2022